Organisation mondiale de la Santé

SOIXANTE-DOUZIÈME ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA SANTÉ **A72/34**
Point 15.1 de l'ordre du jour provisoire **13 mai 2019**

Informations générales sur la situation financière : budget programme 2018-2019

Rapport du Directeur général

1. En mai 2017, la Soixante-Dixième Assemblée mondiale de la Santé a adopté la résolution WHA70.5, dans laquelle a été approuvé un budget programme d'un montant total de US $4,4215 milliards pour l'exercice financier 2018-2019, comprenant deux volets : d'une part, les programmes de base (US $3,4003 milliards) et, d'autre part, le montant affecté à l'éradication de la poliomyélite et aux programmes spéciaux – notamment le Programme spécial pour la recherche et la formation concernant les maladies tropicales, et le Programme spécial de recherche, de développement et de formation à la recherche en reproduction humaine – (US $1,0212 milliard).

2. Comme les plans d'action humanitaire et autres appels – qui relevaient dans les précédents budgets programmes du secteur de programme des « interventions en cas d'épidémies ou de crises » – dépendent des événements, ils n'étaient pas dotés d'un budget prédéterminé au moment de l'approbation du budget programme 2018-2019. Au 31 mars 2019, compte tenu du niveau des opérations, un montant budgétaire de US $1,3033 milliard a été alloué au segment concernant les plans d'action humanitaire et autres appels.

3. Le segment budgétaire consacré aux programmes de base est financé pour US $956,9 millions par les contributions fixées et pour US $2,4434 milliards par les contributions volontaires. Les activités relatives à l'éradication de la poliomyélite, les plans d'action humanitaire et les autres appels, ainsi que les programmes spéciaux sont financés principalement par des contributions volontaires.

4. Pour faire suite aux demandes formulées dans la résolution WHA70.5, le présent rapport donne des informations générales sur le financement du budget programme 2018-2019 et sur les progrès accomplis pour améliorer le financement, ainsi que sur les mesures prévues pour résoudre les difficultés qui subsistent.

SITUATION FINANCIÈRE GÉNÉRALE AU COURS DE L'EXERCICE 2018-2019 (AU 31 MARS 2019)

5. Le Tableau 1 indique le niveau de financement du budget programme 2018-2019 au 31 mars 2019.

Tableau 1. Budget programme 2018-2019 et son financement, projections comprises, par segment, au 31 mars 2019

Segment	Budget programme 2018-2019 approuvé (en millions de US $)	Financement (en millions de US $)	Pourcentage du budget approuvé	Dépenses (en millions de US $)	Pourcentage du budget approuvé
Programmes de base	3 400,30	3 500,30	103 %	1 712.20	50 %
Poliomyélite	902,80	1 212,70	134 %	580,80	64 %
Plans d'action humanitaire et autres appels		1 188,80		602,80	
Programmes spéciaux	118,40	165,70	140 %	52,90	45 %
Total général	4 421,50	6 067,50		2 948,70	

6. Le financement indiqué dans le Tableau 1 comprend des projections pour les contributions volontaires, d'un montant de US $602 millions. Si l'on exclut les projections mais si l'on tient compte des fonds qui n'ont encore été affectés ni à un bureau ni à une catégorie, la part du financement disponible pour les programmes de base en 2018-2019 s'élève à 94 %, ce qui correspond à une augmentation de 8 % du niveau de financement du budget programme par comparaison au dernier rapport soumis au Conseil exécutif.[1]

7. Bien que ce pourcentage soit le même pour l'exercice actuel et l'exercice passé (94 %),[2] le financement disponible pour l'exercice actuel est plus élevé en termes absolus du fait du budget programme de base plus important pour 2018-2019.

8. Comme le montrent les Tableaux 2 et 3, même si le niveau de financement du budget de base actuel dans le budget général est élevé et que davantage de contributions volontaires sont attendues, le financement du budget programme de base reste inégal ; les contributions volontaires prévues ne permettront pas de remédier à cette situation.

9. À la fin du premier trimestre de 2019, pour tous les bureaux à l'exception de celui des Amériques, le budget programme de base était financé à plus de 80 %, le Siège et la Région de l'Asie du Sud-Est bénéficiant du meilleur financement (Tableau 2). Une fois que les projections pour les contributions volontaires se seront concrétisées, la Région européenne disposera aussi de programmes de base financés à près de 100 %.

10. La catégorie 1 (maladies transmissibles) et la catégorie 4 (systèmes de santé) sont actuellement les catégories les mieux financées (Tableau 3) ; leur financement s'améliorera encore et dépassera 100 % du budget programme de base si l'on tient compte des projections. La catégorie 2 (maladies non transmissibles) et la catégorie E (Programme de gestion des situations d'urgence sanitaire) restent les moins bien financées, et le resteront même une fois l'ensemble des projections concrétisées.

[1] Document EB144/43.

[2] Voir http://open.who.int/2016-17/budget-and-financing/summary (consulté le 5 mai 2019).

Tableau 2. Le budget programme de base 2018-2019 et son financement, y compris les projections, par bureau, au 31 mars 2019

Bureaux	Budget programme 2018-2019 approuvé (en millions de US $)	Financement (en millions de US $)	Pourcentage du budget approuvé	Financement y compris les projections (en millions de US $)	Pourcentage du budget approuvé	Dépenses (en millions de US $)	Pourcentage du budget approuvé	Pourcentage du financement
Afrique	834,1	673,8	81 %	686,1	82 %	392,9	47 %	58 %
Amériques	190,1	129,1	68 %	129,1	68 %	72,7	38 %	56 %
Asie du Sud-Est	288,8	285,1	99 %	285,3	99 %	144,1	50 %	51 %
Europe	256,4	224,0	87 %	250,5	98 %	131,9	51 %	59 %
Méditerranée orientale	336,0	301,5	90 %	304,2	91 %	155,7	46 %	52 %
Pacifique occidental	281,3	245,0	87 %	245,0	87 %	126,9	45 %	52 %
Siège	1 213,6	1 261,8	104 %	1 368,6	113 %	688,0	57 %	55 %
Fonds non affectés		63,4		231,5				
Grand total	3 400,3	3 183,5	94 %	3 500,3	103 %	1 712,2	50 %	54 %

Tableau 3. Le budget programme de base 2018-2019 et son financement, y compris les projections, par catégorie, au 31 mars 2019

Catégories	Budget programme 2018-2019 approuvé (en millions de US $)	Financement (en millions de US $)	Pourcentage du budget approuvé	Financement y compris les projections (en millions de US $)	Pourcentage du budget approuvé	Dépenses (en millions de US $)	Pourcentage du budget approuvé	Pourcentage du financement
1 Maladies transmissibles	805,4	838,5	104 %	908,9	113 %	442,8	55 %	53 %
2 Maladies non transmissibles	351,4	277,8	79 %	299,6	85 %	145,8	41 %	52 %
3. Promotion de la santé à toutes les étapes de la vie	384,3	312,1	81 %	335,6	87 %	169,0	44 %	54 %
4. Systèmes de santé	589,5	576,2	98 %	616,4	105 %	313,4	53 %	54 %
E. Programme de gestion des situations d'urgence sanitaire	554,2	425,7	77 %	470,6	85 %	241,8	44 %	57 %
6 Services et institutionnels et fonctions d'appui	715,5	625,9	87 %	631,7	88 %	399,4	56 %	64 %
Fonds non affectés		127,3		237,5				
Grand total	**3 400,3**	**3 183,5**	**94 %**	**3 500,3**	**103 %**	**1 712,2**	**50 %**	**54 %**

11. Bien que le financement par des fonds souples continue à être insuffisant pour permettre un financement plus égal des bureaux, des catégories et des secteurs de programme, le document A72/INF./5, intitulé « Contributions volontaires par fonds et par contributeur pour 2018 », montre une amélioration du financement du compte des contributions volontaires de base et des contributions volontaires – fonds de base en 2018 par comparaison à 2017. Les contributions volontaires – fonds de base – comprennent des fonds réservés à certaines fins au sein du budget programme et qui sont considérés comme étant à objet désigné ou d'un niveau de souplesse moyen. Ces fonds que l'on désigne aussi sous l'appellation de « fonds thématiques et de collaboration stratégique » ont été négociés au niveau institutionnel pour répondre aux besoins stratégiques des contributeurs et de l'OMS, fournissant ainsi à l'Organisation un financement à objet désigné plus efficace et efficient.

12. Cette amélioration des perspectives financières est également illustrée par le fait que les catégories qui sont traditionnellement moins bien financées et largement tributaires des fonds souples (telles que les maladies non transmissibles et le Programme OMS de gestion des situations d'urgence sanitaire) sont mieux financées en 2018-2019 qu'elles ne l'étaient à la même date au cours de l'exercice précédent.

13. On trouvera de plus amples informations sur l'exécution du budget programme 2018-2019 par catégories, y compris l'exécution financière, dans le document A72/35 ainsi que sur le portail Web du budget programme de l'OMS (http://open.who.int/2018–19/home).

LE POINT SUR L'EXÉCUTION DU BUDGET PROGRAMME 2018-2019

14. Au 31 mars 2019, le taux d'exécution pour le segment des programmes de base était de 50 % (voir le Tableau 1), ce qui est inférieur au taux escompté à ce moment de l'exercice. L'exécution du budget programme de base approuvé est faible dans tous les bureaux, le Siège et la Région européenne étant plus proches de l'objectif d'exécution du budget programme approuvé. La catégorie 1 (maladies transmissibles) et la catégorie 6 (services institutionnels/fonctions d'appui) présentent le meilleur taux d'exécution, toutes catégories confondues.

15. Bien que l'on observe certaines variations dans les taux d'exécution du budget programme de base approuvé d'un bureau à l'autre (Tableau 2), l'exécution du financement disponible est relativement cohérente et plus conforme à l'objectif visé pour tous les bureaux, ce qui laisse penser que les plans d'exécution sont alignés sur les fonds disponibles et projetés. Il est toutefois largement reconnu que l'exécution doit être renforcée afin d'atteindre un niveau d'exécution du budget programme de base plus élevé ; en conséquence, des mesures pour remédier à ce problème font actuellement l'objet de discussions au sein de la haute direction de l'Organisation.

16. Les niveaux d'exécution pour les segments du budget relatifs à la poliomyélite et aux programmes spéciaux ont augmenté de 21 % et de 17 % respectivement, par comparaison aux niveaux rapportés au Conseil exécutif à sa cent quarante quatrième session,[1] l'exécution du programme de lutte contre la poliomyélite étant pleinement conforme à l'objectif à ce point de l'exercice.

PROGRÈS DANS L'AMÉLIORATION DU FINANCEMENT

17. En 2018, le Secrétariat a construit des bases solides pour la nouvelle stratégie de mobilisation des ressources et de partenariat pour la période 2019-2023. Ces activités comprenaient la présentation de l'argumentaire d'investissement de l'OMS pour 2019-2023,[2] et du plan de sensibilisation connexe, des plans coordonnés de collaboration avec les donateurs nouveaux et existants, l'élaboration d'une approche stratégique des relations extérieures intégrant une fonction de mobilisation des ressources, et un examen des processus institutionnels.

18. La nouvelle stratégie de mobilisation des ressources et de partenariat devrait permettre d'améliorer la qualité du financement, d'augmenter le potentiel de financement au niveau des pays et de renforcer la coordination des ressources en rationalisant la gestion des subventions et la saisie systématique des opportunités de financement futures. Des cibles ont été fixées pour chaque segment et, si elles sont atteintes, l'OMS sera en bonne voie pour mobiliser tous les fonds nécessaires au financement du treizième programme général de travail, 2019-2023.

[1] Document EB144/43.

[2] OMS. *A healthier humanity: the WHO Investment Case for 2019-2023*. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2018 (http://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/274710/WHO-DGO-CRM-18.2-eng.pdf, consulté le 27 novembre 2018).

19. L'OMS a donné le coup d'envoi de sa stratégie de communication élargie au titre du treizième programme général de travail en lançant le premier forum des partenaires, accueilli par la Suède les 9 et 10 avril 2019. L'objectif du forum des partenaires était d'améliorer le financement en :

a) établissant des volets de financement thématique sur la base du niveau des réalisations du cadre de résultats du treizième programme général de travail ;

b) fournissant des ressources à objet désigné conformes aux besoins du budget programme pour combler les déficits de financement dans certains secteurs ;

c) élevant le niveau de désignation de l'objet des fonds au niveau du secteur de programme afin d'aider l'OMS à instituer un système de coordination interne pour l'approbation des propositions ;

d) aidant l'OMS à élargir ses sources de soutien financier moyennant la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des ressources de l'Organisation.

20. Le forum des partenaires visait à :

a) créer une communauté enthousiaste, engagée et diverse de partenaires pour aider l'OMS à obtenir les ressources nécessaires pour mettre en œuvre le treizième programme général de travail ;

b) susciter une compréhension commune de la manière d'améliorer le financement de l'OMS pour plus d'efficacité, en mettant l'accent sur la prévisibilité et la souplesse ;

c) améliorer la confiance dans l'approche transformée, axée sur l'impact et l'utilisation efficace des ressources adoptées par l'OMS ;

21. Pour résumer, ces mesures visent à améliorer le financement du budget programme de l'OMS 2018-2019 conformément aux attentes du treizième programme général de travail.

MESURES À PRENDRE PAR L'ASSEMBLÉE DE LA SANTÉ

22. L'Assemblée de la Santé est invitée à prendre note du rapport et à donner des orientations complémentaires.

= = =